



CADRE DE DEPENSES A MOYEN TERME (CDMT2021-2023)

INITIAL

CHAPITRE52

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME
ET DES LIBERTES

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

RESUME	5
INTRODUCTION	7
1. CADRE STRATÉGIQUE DE PROGRAMMATION DU CHAPITRE	9
1.1. POLITIQUE SECTORIELLE	11
1.1.1. <i>Situation du secteur et évolution de la mise en oeuvre de la politique sectorielle</i>	11
1.1.2. <i>Contribution du chapitre dans l'attente des objectifs sectoriels</i>	12
1.2. CADRE LOGIQUE DES PROGRAMMES ET ACTIONS	13
1.2.1. <i>Cadre logique des programmes du chapitre 52 - Commission nationale des droits de l'homme et des libertés</i>	13
1.2.2. <i>Cadre logique des actions par programme</i>	14
2. APERÇU DU BILAN FINANCIER	19
2.1. EXECUTION FINANCIERE DES DEPENSES PAR PROGRAMMES ET ACTIONS	21
2.1.1. <i>Exécution financière des dépenses du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl, par action</i>	21
2.1.2. <i>Exécution financière des dépenses du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme, par action</i>	21
2.2. EXECUTION FINANCIERE DES DEPENSES SUIVANT LES NATURES DE DEPENSE	21
2.2.1. <i>Exécution financière des dépenses du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl, par nature de dépenses</i>	21
2.2.2. <i>Exécution financière des dépenses du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme, par nature de dépenses</i>	21
2.3. DIFFICULTES RENCONTREES ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	21
2.3.1. <i>Difficultés rencontrées</i>	21
2.3.2. <i>Propositions de solutions</i>	22
3. PROGRAMMATION TRIENNALE (2021-2023) DES DÉPENSES	23
3.1. SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION (2021-2023) POUR L'ENSEMBLE DU CHAPITRE	25
3.1.1. <i>Programmation et contraintes budgétaires du CBMT (2021-2023)</i>	25
3.1.2. <i>Synthèse de programmation triennale (2021-2023) du chapitre par programme (AE,CP)</i>	25
3.1.3. <i>Synthèse de programmation triennale (2021-2023) du chapitre en ligne de référence et mesures nouvelles</i>	26
3.2. DETAILS DE LA PROGRAMMATION (2021-2023) PAR PROGRAMME	26
3.2.1. <i>Détail de la programmation pour le programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl</i>	26
3.2.2. <i>Détail de la programmation pour le programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme</i>	27
4. ASPECTS SPECIFIQUES DE LA PROGRAMMATION TRIENNALE (2021-2023) DES DÉPENSES	29

4.1.	PROJETS BENEFICIANT D'AE PLURIANNUELLES (AEP)	31
4.2.	PROJETS A FINANCEMENTS EXTERIEURS (FINEX)	31
4.3.	GRANDS PROJETS	31
4.4.	SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS	32
4.5.	RESSOURCES PROGRAMMEES AU PROFIT DES CTD	32
4.6.	POINT SUR LES PROJETS EN COURS D'EXECUTION	33
4.7.	INTERVENTIONS PRIORITAIRES	34
	ANNEXES	
1 -	MATRICE DU CADRE LOGIQUE	37
2 -	MÉMO DE PROGRAMMATION FINANCIERE (2021-2023)	41

RESUME

Comme cela est d'usage, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) a préparé ses projections pour les années 2020-2022, conformément à la logique du budget programme adopté par l'Etat.

Le présent «CDMT» est divisé en quatre points :

- le premier rappelle le cadre stratégique de la CNDHL
- le deuxième porte sur l'aperçu du bilan financier
- le troisième précise la programmation triennale (2020-2022) des dépenses
 - o programme I : Promotion et protection des droits de l'homme
 - o programme II : Gouvernance et appui institutionnel
- le quatrième présente les aspects spécifiques de la programmation triennale (2020-2022) des dépenses.

INTRODUCTION

Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) est le cadre de référence de la politique gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération en matière de développement, pour la première décennie de la Vision du développement à long terme du pays à l'horizon 2035 : « **Le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** ».

Pour atteindre les objectifs de cette Vision de développement et notamment ceux du DSCE qui nous interpellent actuellement, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) a un rôle prépondérant à jouer à savoir : **consolider le dispositif national de promotion et de protection des droits humains à travers le renforcement de ses compétences et de ses moyens d'actions et la structuration de la société civile en matière des droits de l'homme et des libertés fondamentales.**

Au plan stratégique, les efforts sont axés sur les mécanismes susceptibles d'assurer une vulgarisation efficiente des droits de l'homme auprès des populations de l'ensemble des Régions du Cameroun, une protection efficace de ces dernières en terme de suivi régulier des violations enregistrées, y compris le contrôle périodique des conditions de détention, l'objectif dans ce cas étant de contribuer au respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté au Cameroun. Un autre axe stratégique intègre le développement de mécanismes d'interaction avec les différentes administrations publiques et avec la société civile en vue de la prise en compte et du respect des dispositions des instruments nationaux, régionaux et internationaux en matière des droits de l'homme.

Avec l'adoption de la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dont l'application intégrale a instituée la notion de Budget Programme, la réforme des finances publiques a connu un saut qualitatif majeur au Cameroun. Aux termes de cette loi, le budget de l'Etat est élaboré et exécuté dans le cadre des programmes traduisant des politiques publiques nationales dans divers secteurs de la vie de l'Etat. Ces programmes sont déclinés en objectifs assortis d'indicateurs de résultats et de ressources publiques. Ainsi, à partir de l'exercice 2013, la loi des Finances, comporte l'ensemble des programmes concourant à la réalisation des objectifs de développement économique, social et culturel du pays, la finalité étant le renforcement des liens entre le budget et les stratégies nationales, sectorielles, ministérielles et institutionnelles, afin d'améliorer l'allocation des ressources et la qualité de la dépense pour mieux répondre aux attentes des populations et impulser le développement du Pays.

Au niveau institutionnel, l'allocation des ressources se fait à travers le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) qui est l'outil interne de programmation pluriannuelle des dépenses publiques. La CNDHL n'échappe pas à cette donne. Son CDMT permet d'établir une plus grande cohérence entre les stratégies sectorielles et les contraintes budgétaires. Il convient de relever à cet égard que depuis 2006, date d'entrée effective en activité de la CNDHL, cette institution soumet régulièrement au Chef du Gouvernement, des propositions relatives au montant de la dotation budgétaire qu'elle juge en adéquation avec ses besoins de fonctionnement et d'investissement, lesquels besoins sont alignés sur son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme.

Dans cet ordre d'idées, le présent CDMT est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de trois milliards cent quarante-huit millions cent soixante-dix-huit mille (3.148.178.000) francs CFA. Il prend en compte la dotation de deux milliards huit cent quatre-vingt-huit mille trois cent vingt et un mille (2.888.320.2500) francs CFA attendue de

l'Etat, soit un milliard neuf cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent soixante-huit mille (1.984.968.000) francs CFA pour l'investissement, neuf cent trois millions trois cent cinquante-trois mille (903.353.000) Francs CFA pour le fonctionnement et deux cent cinquante-neuf millions huit cent cinquante-sept mille (259.857.000) francs CFA à rechercher auprès des partenaires.

Ce cadrage reflète mieux les préoccupations constantes auxquelles l'institution doit faire face, en droite ligne de ses missions, notamment l'amélioration de ses réalisations et de son efficacité. Les axes pour y parvenir intègrent :

- la poursuite du projet de construction de l'immeuble siège de la CNDHL et sa réalisation sur 3 ans au moins ;
- le raffermisssement de la couverture territoriale de l'institution, se traduisant par une action de protection des droits de l'homme plus globale et plus visible, à travers des descentes sur le terrain et des visites des lieux de détention plus régulières, des investigations et enquêtes plus promptes sur les cas de violations présumées des droits de l'homme sur tout le territoire national ;
- le renforcement de la culture des droits de l'homme au Cameroun à travers la vulgarisation des textes et instruments relatifs aux droits de l'homme, la sensibilisation des cibles sur des thématiques variées intéressant toutes les couches sociales, avec un accent particulier sur les thématiques préoccupantes et d'actualité, de manière à assurer, entre autres, le respect des engagements internationaux pris par l'Etat ;
- le renforcement des ressources humaines et matérielles pour appuyer et faciliter l'accomplissement des missions de l'institution, ainsi que sa restructuration en vue de son maintien au statut « A » de l'Alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI), lequel statut confère à la CNDHL la qualité de membre votant, lui permettant ainsi, et partant à l'Etat du Cameroun, d'intervenir dans la prise de décision sur les enjeux et défis majeurs concernant les droits de l'homme au niveau continental et dans le monde ;
- la consolidation de la coopération avec les organismes internationaux et du partenariat avec Organisations de la Société Civile (OSC) œuvrant dans le domaine des droits de l'homme.

Le présent «CDMT» est divisé en quatre points :

- le premier rappelle le cadre stratégique de la CNDHL;
- le deuxième porte sur l'aperçu du bilan financier;
- le troisième précise la programmation triennale (2020-2022) des dépenses.
- le quatrième présente les aspects spécifiques de la programmation triennale (2020-2022) des dépenses.

1.

**CADRE STRATÉGIQUE DE
PROGRAMMATION DU CHAPITRE**

■ 1.1. POLITIQUE SECTORIELLE

Les développements qui suivent mettent l'accent sur les choix stratégiques de la CNDHL en relation avec la stratégie nationale (DSCE), les programmes qui en découlent et leurs objectifs assortis d'indicateurs et des cibles annualisés.

■ 1.1.1. Situation du secteur et évolution de la mise en œuvre de la politique sectorielle

La promotion et la protection des droits de l'homme intègrent la vision de développement rappelée dans le DSCE et matérialisée dans le Plan d'Action National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PANPPDH) : La transversalité des activités des droits de l'homme et le souci de leur mise en œuvre cohérente par les administrations sectorielles constituent un levier de bonne gouvernance et du renforcement de l'Etat de droit ainsi qu'un facteur déterminant de l'amélioration de l'environnement des affaires.

S'agissant du renforcement de l'Etat de droit, le Préambule de la Constitution du 2 juin 1972 modifiée par les lois n° 96/6 du 18 janvier 1996 et n°2008/001 du 14 avril 2008 reconnaît aux citoyens camerounais un ensemble de droits et de libertés dont l'Etat s'engage à garantir l'exercice et la jouissance à travers :

- l'existence d'un cadre juridique qui promeut le respect des droits humains, la justice sociale, la protection des personnes et des biens ;
- l'existence d'un système juridictionnel indépendant et apte à assurer l'application cohérente et uniforme de la loi ;
- l'existence d'une institution nationale indépendante de promotion et de protection des droits de l'homme, conforme aux Principes de Paris ;
- le respect de la dignité humaine perçue comme une qualité sacrée qui permet d'affirmer l'égalité de tous les êtres humains, principe universellement proclamé permettant d'abolir les discriminations et les préférences de toute nature.

La promotion de la gouvernance renvoie à une utilisation efficace et efficiente du potentiel et des différentes ressources disponibles et contribuent au rayonnement intérieur et extérieur de l'image du pays. Elle est l'un des principaux défis que le Cameroun doit relever dans le cadre de la réalisation de sa vision d'être un pays émergent, démocratique et uni dans la diversité à l'horizon 2035. Elle constitue un sujet de préoccupation des autorités camerounaises, au plus haut niveau.

La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice, de la paix et du développement. Le respect des droits de l'homme est donc un facteur déterminant de la paix, de la stabilité sociale et du développement.

Tout ce qui précède est d'une importance d'autant plus capitale au regard du contexte national actuel, marqué par des crises sécuritaires et socio-politiques qui pourraient trouver un début de solution à travers une meilleure prise en compte des droits de l'homme. La planification actuelle répond à cette préoccupation dans la mesure où les droits de l'homme constituent un pilier de la paix.

■ 1.1.2. Contribution du chapitre dans l'attente des objectifs sectoriels

Les missions spécifiques qui ont été assignées à la CNDHL dans la loi n°2004/016 du 22 juillet 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés sont : la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés.

A ce titre, elle :

- reçoit toutes dénonciations portant sur les cas de violation des droits de l'homme et des libertés ;
- diligente toutes les enquêtes et procède à toutes investigations nécessaires sur les cas de violation des droits de l'homme et des libertés et en fait rapport au Président de la République ;
- saisit toutes autorités des cas de violation des droits de l'homme et des libertés ;
- procède, en tant que de besoin, aux visites des établissements pénitentiaires, des commissariats de police et des brigades de gendarmerie, en présence du Procureur de la République ou de son représentant. Ces visites peuvent donner lieu à la rédaction d'un rapport adressé aux autorités compétentes ;
- étudie toutes questions se rapportant à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés ;
- propose aux pouvoirs publics les mesures à prendre dans le domaine des droits de l'homme et des libertés ;
- vulgarise par tous les moyens, les instruments relatifs aux droits de l'homme et aux libertés et veille au développement d'une culture des droits de l'homme au sein du public : par l'enseignement, l'information et l'organisation des conférences et séminaires ;
- assure la liaison, le cas échéant, avec les organisations non-gouvernementales qui œuvrent pour la protection et la promotion des droits de l'homme ;
- recueille et diffuse la documentation internationale relative aux droits de l'homme et aux libertés ;
- entretient, le cas échéant, toutes relations avec l'Organisation des Nations Unies, les Organisations Internationales, Comités ou associations étrangères poursuivant des buts similaires. Elle en informe le Ministre chargé des Relations Extérieures.

Par ailleurs, dans l'optique d'améliorer l'environnement socio-politique du Cameroun et afin de rétablir la confiance et la sérénité des citoyens et des investisseurs, les autorités entendent œuvrer en vue : (i) de l'amélioration du système électoral ; (ii) de l'amélioration de l'accès et de la qualité du service de la justice ; (iii) de la consolidation du dispositif national de promotion et de protection des droits humains ; et (iv) du renforcement du maintien de l'ordre, la sécurité aux frontières, et la protection civile.

Les actions et mesures de la CNDHL viseront principalement à développer une culture des droits de l'homme au Cameroun, œuvrer en vue de la révision de sa loi organique, assurer la protection et la défense des droits de l'homme ; veiller à l'implantation progressive de ses antennes opérationnelles au niveau des Régions et des Départements, telle que prévue par le Programme National de Gouvernance, à la construction de son immeuble Siège et l'équipement de certains services, contribuer enfin au développement qualitatif et quantitatif de ses ressources humaines.

A partir de ces axes et eu égard aux contraintes budgétaires, la CNDHL a élaboré sa stratégie, dans laquelle sont

définis les programmes et les actions qui concourent à l'atteinte des objectifs clairement énumérés.

■ 1.2. CADRE LOGIQUE DES PROGRAMMES ET ACTIONS

Pour l'atteinte de ses objectifs, la CNDHL met en œuvre depuis l'exercice budgétaire 2016, les deux programmes ci-dessous définis en adéquation avec les axes stratégiques du DSCE ci-dessus qui ont permis de définir les objectifs suivants dans la stratégie de consolidation du dispositif de promotion et de protection des droits humains au niveau de la CNDHL :

- améliorer la connaissance des droits de l'homme
- assurer la défense et le respect des droits de l'homme
- contrôler les conditions de détention et agir en vue de la réinsertion sociale des détenus
- contrôler les conditions de travail et la jouissance des droits des populations locales sur le site des projets structurants et des grandes entreprises
- développer qualitativement et quantitativement les ressources humaines de l'institution.

Ø **Programme 1 : Promotion et protection des droits de l'homme** qui englobe les actions menées par l'Institution en droite ligne de ses missions, c'est-à-dire en matière de sensibilisation, vulgarisation, éducation aux droits de l'homme et de prévention des violations des droits de l'homme.

Action 01 : Promotion des droits de l'homme

Action 02 : Protection des droits de l'homme

Ø **Programme 2 : Gouvernance et appui institutionnel** qui comporte les actions visant à améliorer la coordination des services et la mise en œuvre adéquate des programmes.

Action 01 : Coordination et suivi des activités de la structure

Action 02 : Amélioration du cadre de travail

Action 03 : Développement des ressources humaines

Action 04 : Gestion financière et budgétaire

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique, ces 02 programmes.

■ 1.2.1. Cadre logique des programmes du chapitre 52 - Commission nationale des droits de l'homme et des libertés

Pour l'atteinte de ses objectifs, la CNDHL met en œuvre depuis l'exercice budgétaire 2016, les deux programmes ci-dessous définis en adéquation avec les axes stratégiques du DSCE ci-dessus qui ont permis de définir les objectifs suivants dans la stratégie de consolidation du dispositif de promotion et de protection des droits humains au niveau de la CNDHL :

- améliorer la connaissance des droits de l'homme
- assurer la défense et le respect des droits de l'homme
- contrôler les conditions de détention et agir en vue de la réinsertion sociale des détenus
- contrôler les conditions de travail et la jouissance des droits des populations locales sur le site des projets structurants et des grandes entreprises
- développer qualitativement et quantitativement les ressources humaines de l'institution.

Ø **Programme 1 : Promotion et protection des droits de l'homme** qui englobe les actions menées par l'Institution en droite ligne de ses missions, c'est-à-dire en matière de sensibilisation, vulgarisation, éducation aux droits de l'homme et de prévention des violations des droits de l'homme.

Action 01 : Promotion des droits de l'homme

Action 02 : Protection des droits de l'homme

Ø **Programme 2 : Gouvernance et appui institutionnel** qui comporte les actions visant à améliorer la coordination des services et la mise en œuvre adéquate des programmes.

Action 01 : Coordination et suivi des activités de la structure

Action 02 : Amélioration du cadre de travail

Action 03 : Développement des ressources humaines

Action 04 : Gestion financière et budgétaire

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique, ces 02 programmes.

TABLEAU.1: Cadre logique des programmes du chapitre

PROGRAMME	OBJECTIF	INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE	SOURCE DE VÉRIFICATION	RÉALISATION	ESTIMATION	VALEUR CIBLE		
					2019	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 646 COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	Assurer le respect des droits des citoyens	Nombre d'interventions de la CNDHL	nb	Comptes administratif et de gestion	40	60	60	60	
PROGRAMME 647 PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	Améliorer la connaissance et la défense des droits de l'Homme	Pourcentage des cibles touchées par les activités de promotion et de protection réalisées	%	Fiches de présence aux activités	70	100	100	100	

■ 1.2.2. Cadre logique des actions par programme

■ 1.2.2.1. Cadre logique du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl

a. Présentation du programme

b. Stratégie programme

c. Présentation des actions

ACTION 01: GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES

ACTION 02: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE

L'objectif poursuivi par l'action Coordination et suivi des activités de la structure est de : « s'assurer du bon fonctionnement de toutes les structures de la CNDHL ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « nombre de rapports et politique générale de la structure ».

Pour le budget de l'exercice 2020, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être mis en œuvre :

- Coordination des activités des services de la CNDHL ;
- Suivi des activités des services de la CNDHL.

ACTION 03: AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

L'objectif poursuivi par l'action d'Amélioration du cadre de travail est de : « doter les services des infrastructures et équipements adéquats ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « Nombre de structures construites équipées et réaménagées ».

Pour le budget de l'exercice 2020, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être mis en œuvre :

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement des infrastructures de la CNDHL ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'équipement et de maintenance des équipements des services de la CNDHL

ACTION 04: DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'objectif poursuivi par l'action de développement des ressources humaines est de : « Renforcer qualitativement et quantitativement les effectifs de la CNDHL ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « nombre de personnels recrutés et formés ».

Pour le budget de l'exercice 2020, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être mis en œuvre :

- Recrutement et développement des ressources humaines de la CNDHL ;
- Gestion des carrières des personnels de la CNDHL ;
- Appui à l'action sociale et aux interventions ponctuelles.

ACTION 05: GESTION FINANCIÈRE ET BUDGETAIRE

L'objectif poursuivi par l'action de Gestion financière et budgétaire est de : « doter la structure des biens et services nécessaires à son fonctionnement ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « taux d'exécution des activités réalisées ».

Pour le budget de l'exercice 2020, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être mis en œuvre :

- Planification, coordination et suivi des questions budgétaires ;
- Elaboration des documents budgétaires.

TABLEAU.2: Cadre logique du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl

PROGRAMME/ACTION	OBJECTIF	INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE	SOURCE DE VÉRIFICATION	RÉALISATION	ESTIMATION	VALEUR CIBLE		
					2019	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 646 COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	Assurer le respect des droits des citoyens	Nombre d'interventions de la CNDHL	nb	Comptes administratifs et de gestion	40	60	60	60	
ACTION 01 GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	Accroître les interventions dans le règlement des litiges concernant les droits de l'homme								
ACTION 02 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures	Nombre de rapports et politique générale de la structure	nb	Rapports de réunions	5	56	56	56	
ACTION 03 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats	Nombre de structures construites équipées et réaménagées	nb	Procès-verbal de réception	1	2	3	1	
ACTION 04 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Renforcer qualitativement et quantitativement les effectifs de la CNDHL	Nombre de personnels recrutés et formés	nb	Procès-verbal de recrutement	5	13	9		

ACTION 05 GESTION FINANCIÈRE ET BUDGETAIRE	Doter la structure des biens et services nécessaire à son fonctionnement	Taux d'exécution des activités réalisées	%	Compte d'Emploi	86	95	95	95	
------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------	---	-----------------	----	----	----	----	--

■ 1.2.2.2. Cadre logique du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme

a. Présentation du programme

b. Stratégie programme

c. Présentation des actions

ACTION 01: PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

L'objectif poursuivi par l'action Promotion des droits de l'homme est de : « Améliorer la connaissance des droits de l'homme par les cibles des activités ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « Pourcentage de cibles touchées par les activités de promotion et de protection réalisées ».

Pour le budget de l'exercice 2020, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être mis en œuvre :

- Renforcement des capacités des acteurs en droit de l'homme ;
- Sensibilisation des populations aux droits de l'homme ;
- Recherches, études et plaidoyer sur les droits de l'homme ;
- Education aux droits de l'homme.

ACTION 02: PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

L'objectif poursuivi par l'action Promotion des droits de l'homme est de : « Assurer la défense et le respect des droits de l'homme des cibles ».

L'action sera appréciée dans sa mise en œuvre par le « d'allégations de violation des droits de l'homme identifiés ou enregistrés et traités ».

Pour le budget de l'exercice 2020, en rapport avec l'objectif stratégique sus-évoqué, les activités ci-après devront être mis en œuvre :

- Prévention des violations des droits de l'homme ;
- Diligence consécutive aux allégations de violation des droits de l'homme portées à la connaissance de la CNDHL ;
- Elaboration, production et publication des rapports.

TABLEAU.3: Cadre logique du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme

PROGRAMME/ACTION	OBJECTIF	INDICATEURS	UNITÉ DE MESURE	SOURCE DE VÉRIFICATION	RÉALISATION	ESTIMATION	VALEUR CIBLE		
					2019	2020	2021	2022	2023
PROGRAMME 647 PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	Améliorer la connaissance et la défense des droits de l'Homme	Pourcentage des cibles touchées par les activités de promotion et de protection réalisées	%	Fiches de présence aux activités	70	100	100	100	
ACTION 01 PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	Améliorer la connaissance des droits de l'Homme par les cibles des activités	Effectif des cibles touchées par les activités réalisées	nb	Rapports d'activités	1 300	1 400	1 400	1 400	
ACTION 02 PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	Assurer la défense et le respect des droits de l'Homme des cibles	Nombre d'allégations de violation des droits de l'homme identifiés ou enregistrés et traités	nb	Rapports d'activités	475	850	850	850	

2.

APERÇU DU BILAN FINANCIER

2.1. EXECUTION FINANCIERE DES DEPENSES PAR PROGRAMMES ET ACTIONS

2.1.1. Exécution financière des dépenses du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl, par action

TABLEAU.4: Exécution financière des dépenses du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl

PROGRAMME 646	2019			2020		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.
02 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE	644 800	644 800	100,00 %	423 000	322 500	76,24 %
03 - AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	64 128	62 545	97,53 %	128 704	0	0,00 %
04 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	159 000	159 000	100,00 %	151 000	75 500	50,00 %
TOTAL PROGRAMME 646	867 928	866 345	99,82 %	702 704	398 000	56,64 %

EN MILLIERS ECEA

2.1.2. Exécution financière des dépenses du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme, par action

TABLEAU.5: Exécution financière des dépenses du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme

PROGRAMME 647	2019			2020		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.
TOTAL PROGRAMME 647						

EN MILLIERS ECEA

2.2. EXECUTION FINANCIERE DES DEPENSES SUIVANT LES NATURES DE DEPENSE

2.2.1. Exécution financière des dépenses du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl, par nature de dépenses

TABLEAU.6: Exécution financière des dépenses du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl, par action

PROGRAMME 646	2019			2020		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.
FONCTIONNEMENT	803 800	803 800	100,00 %	574 000	398 000	69,34 %
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL	159 000	159 000	100,00 %	0	0	0,00 %
AUTRES BIENS ET SERVICES	644 800	644 800	100,00 %	574 000	398 000	69,34 %
INVESTISSEMENT	64 128	62 545	97,53 %	128 704	0	0,00 %
BIP RIO	64 128	62 545	97,53 %	128 704	0	0,00 %
TOTAL PROGRAMME 646	867 928	866 345	99,82 %	702 704	398 000	56,64 %

EN MILLIERS ECEA

2.2.2. Exécution financière des dépenses du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme, par nature de dépenses

TABLEAU.7: Exécution financière des dépenses du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme, par action

PROGRAMME 647	2019			2020		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.
TOTAL PROGRAMME 647						

EN MILLIERS ECEA

2.3. DIFFICULTES RENCONTREES ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

2.3.1. Difficultés rencontrées

L'exécution du budget est confrontée à certaine réalité. Les difficultés rencontrées portent sur :

- 1- L'insuffisance des dotations qui conduit à répartir de façon saupoudrée les crédits ;
- 2- La fourchette des quotas budgétaires constitue de temps en temps un facteur l'exécuter du budget conformément aux prévisions arrêtées ;
- 3- Le non déploiement de l'application PROBMIS.

■ 2.3.2. Propositions de solutions

Augmentation de l'enveloppe budgétaire ;
Elargissement des quotas budgétaires ;
Déploiement de l'application PROBMIS.

3.

**PROGRAMMATION TRIENNALE
(2021-2023) DES DÉPENSES**

3.1. SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION (2021-2023) POUR L'ENSEMBLE DU CHAPITRE

3.1.1. Programmation et contraintes budgétaires du CBMT (2021-2023)

TABLEAU.8: Contraintes budgétaires du chapitre

	2020	Ecart entre CBMT et CDMT 2021-2023								
		2021			2022			2023		
		CBMT	CDMT	Ecart(*)	CBMT	CDMT	Ecart(*)	CBMT	CDMT	Ecart(*)
SALAIRES	0	0	402 965	402 965	0	402 965	402 965	0	402 965	402 965
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL	0	200 000	234 339	34 339	200 000	234 339	34 339	200 000	234 339	34 339
BOURSES ET STAGES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES BIENS ET SERVICES	574 000	600 000	1 090 250	490 250	600 000	2 481 558	1 881 558	600 000	1 088 192	488 192
TOTAL FONCTIONNEMENT	574 000	800 000	1 727 554	927 554	800 000	3 118 862	2 318 862	800 000	1 725 496	925 496
BIP RIO	128 704	300 000	72 060	-227 940	300 000	0	-300 000	300 000	0	-300 000
FINEX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PLAN D'URGENCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
C2D INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL INVESTISSEMENT	128 704	300 000	72 060	-227 940	300 000	0	-300 000	300 000	0	-300 000
TOTAL	702 704	1 100 000	1 799 614	699 614	1 100 000	3 118 862	2 018 862	1 100 000	1 725 496	625 496

*(Ecart = CDMT - CBMT)

3.1.2. Synthèse de programmation triennale (2021-2023) du chapitre par programme (AE,CP)

TABLEAU.9: Synthèse de la programmation des dépenses par programme

Programme	MONTANT CP 2020		MONTANT CP 2021		MONTANT CP 2022		MONTANT CP 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
646 - COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	702 704	702 704	1 799 614	1 799 614	3 118 862	3 118 862	1 725 496	1 725 496
647 - PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME								
Total	702 704	702 704	1 799 614	1 799 614	3 118 862	3 118 862	1 725 496	1 725 496

3.1.3. Synthèse de programmation triennale (2021-2023) du chapitre en ligne de référence et mesures nouvelles

TABLEAU.10: Synthèse de la programmation des dépenses par programme en ligne de référence et mesure nouvelle

	LF 2020	2021			2022			2023		
		LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL
FONCTIONNEMENT		563 304	1 164 250	1 727 554	563 304	2 555 558	3 118 862	563 304	1 162 192	1 725 496
SALAIRES		402 965	0	402 965	402 965	0	402 965	402 965	0	402 965
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL		83 339	151 000	234 339	83 339	151 000	234 339	83 339	151 000	234 339
BOURSES ET STAGES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES BIENS ET SERVICES		77 000	1 013 250	1 090 250	77 000	2 404 558	2 481 558	77 000	1 011 192	1 088 192
INVESTISSEMENT			72 060	72 060		0	0		0	0
BIP RIO			72 060	72 060		0	0		0	0
FINEX				0			0			0
PLAN D'URGENCE				0			0			0
C2D INVESTISSEMENT				0			0			0
CAN				0			0			0
Total		563 304	1 236 310	1 799 614	563 304	2 555 558	3 118 862	563 304	1 162 192	1 725 496

EN MILLIERS ECFA

3.2. DETAILS DE LA PROGRAMMATION (2021-2023) PAR PROGRAMME

3.2.1. Detail de la programmation pour le programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl

3.2.1.1 Programmation des dépenses par nature de dépenses, ligne de référence et mesures nouvelles

TABLEAU.11: Programmation des dépenses du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl par nature de dépenses, ligne de référence et mesure nouvelle

PROGRAMME 646	LF 2020	2021			2022			2023		
		LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL
FONCTIONNEMENT		563 304	368 250	931 554	563 304	1 759 558	2 322 862	563 304	366 192	929 496
SALAIRES		402 965	0	402 965	402 965	0	402 965	402 965	0	402 965
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL		83 339	0	83 339	83 339	0	83 339	83 339	0	83 339
BOURSES ET STAGES		0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTRES BIENS ET SERVICES		77 000	368 250	445 250	77 000	1 759 558	1 836 558	77 000	366 192	443 192
INVESTISSEMENT			72 060	72 060		0	0		0	0
BIP RIO			72 060	72 060		0	0		0	0
FINEX				0			0			0
PLAN D'URGENCE				0			0			0
C2D INVESTISSEMENT				0			0			0
CAN				0			0			0
Total		563 304	440 310	1 003 614	563 304	1 759 558	2 322 862	563 304	366 192	929 496

EN MILLIERS ECFA

3.2.1.2 Programmation des dépenses par action et activités

TABLEAU.12: Programmation des dépenses du programme 646 - Coordination et pilotage de la cndhl par actions et activités

PROGRAMME 646	LF 2020	2021			2022			2023		
		LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL
ACTION 01 - GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES				0			0			0
null - null				0			0			0
ACTION 02 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE			368 250	368 250		1 759 558	1 759 558		366 192	366 192
5264602A003 - Coordination des activités des services de la CNDHL				0			0			0
5264602A004 - Suivi des activités des services de la CNDHL			368 250	368 250		1 759 558	1 759 558		366 192	366 192
ACTION 03 - AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL			72 060	72 060		0	0		0	0
5264603A007 - Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement des infrastructures de la CNDHL				0			0			0
5264603A008 - Elaboration d'un plan d'équipement et de maintenance des équipements des services de la CNDHL			72 060	72 060		0	0		0	0
ACTION 04 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES		563 304		563 304	563 304		563 304	563 304		563 304
5264604A001 - Recrutement et développement des ressources humaines				0			0			0
5264604A002 - Gestion des carrières des personnels		563 304		563 304	563 304		563 304	563 304		563 304
5264604A003 - Appui à l'action sociale et aux interventions ponctuelles				0			0			0
ACTION 05 - GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE				0			0			0
5264605A001 - Elaboration des documents budgétaires				0			0			0
Total		563 304	440 310	1 003 614	563 304	1 759 558	2 322 862	563 304	366 192	929 496

3.2.2. Detail de la programmation pour le programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme

3.2.2.1 Programmation des dépenses par nature de dépenses, ligne de référence et mesures nouvelles

TABLEAU.13: Programmation des dépenses du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme par nature de dépenses, ligne de référence et mesure nouvelle

PROGRAMME 647	LF 2020	2021			2022			2023		
		LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL
FONCTIONNEMENT				0			0			0
SALAIRES				0			0			0
AUTRES DÉPENSES DE PERSONNEL				0			0			0
BOURSES ET STAGES				0			0			0
AUTRES BIENS ET SERVICES				0			0			0
INVESTISSEMENT				0			0			0
BIP RIO				0			0			0
FINEX				0			0			0
PLAN DURGENCE				0			0			0
C2D INVESTISSEMENT				0			0			0
CAN				0			0			0
Total				0			0			0

3.2.2.2 Programmation des dépenses par action et activités

TABLEAU 14: Programmation des dépenses du programme 647 - Promotion et protection des droits de l'homme par actions et activités

PROGRAMME 647	LF 2020	2021			2022			2023		
		LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL	LR	MN	TOTAL
ACTION 01 - PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME				0			0			0
5264701A001 - Sensibilisation des populations aux droits de l'homme				0			0			0
5264701A002 - Renforcement des capacités des acteurs en droits de l'homme				0			0			0
5264701A003 - Recherches, études et plaidoyer sur les droits de l'homme				0			0			0
5264701A004 - Education aux droits de l'homme				0			0			0
ACTION 02 - PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME				0			0			0
5264702A001 - Prévention des violations des droits de l'homme				0			0			0
5264702A002 - Diligences consécutives aux allégations de violation des droits de l'homme portées à la connaissance de la CNDHL				0			0			0
5264702A003 - Elaboration, production et publication des rapports				0			0			0
Total				0			0			0

EN MILLIERS ECFA

4.

**ASPECTS SPECIFIQUES DE LA
PROGRAMMATION TRIENNALE
(2021-2023) DES DÉPENSES**

4.1. PROJETS BENEFICIANT D'AE PLURIANNUELLES (AEP)

TABLEAU.15: Programmation des dépenses des projets bénéficiant des AEP

Intitulé des projets	Coût total	Montant de l'AE accordée	Année d'ouverture de l'AE	Montant du contrat signé (y compris les	Crédits antérieurs à 2020	Montant exécuté en 2020	2021		2022		2023		Reste à financer	
							AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
-														
Total														

EN MILLIERS ECEA

4.2. PROJETS A FINANCEMENTS EXTERIEURS (FINEX)

TABLEAU.16: Programmation des dépenses des projets bénéficiant des FINEX

Intitulé des projets	Bailleur	Coût total	2019			2020			2021		2022		2023		Reste à financer	
			Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
-																
Total																

EN MILLIERS ECEA

4.3. GRANDS PROJETS

TABLEAU.17: Programmation des dépenses des grands projets

Intitulé des projets	Coût total	Montant exécuté en 2020	2019			2020			2021		2022		2023		Reste à financer	
			Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.	Montant voté	Montant exécuté	Taux exéc.	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
54.5552100004 - Acquisition du mobilier de bureau pour la CNDHL	64 420								64 420	64 420	0	0	0	0	0	0
54.5552100003 - Acquisition et installation des inverseurs pour deux groupes électrogènes	7 640								7 640	7 640	0	0	0	0	0	0
Total	72 060								72 060	72 060	0	0	0	0	0	0

EN MILLIERS ECEA

4.4. SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS**TABLEAU.18: Programmation des subventions destinées aux établissements publics**

Etablissements publics	EN MILLIERS.ECEA			Coût total
	2021	2022	2023	
-				
-				
Total				

4.5. RESSOURCES PROGRAMMEES AU PROFIT DES CTD**TABLEAU.19: Programmation des ressources transférées aux CTD**

Collectivités territoriales	EN MILLIERS.ECEA			Coût total
	2021	2022	2023	
-				
-				
Total				

■ 4.6. POINT SUR LES PROJETS EN COURS D'EXECUTION

■ 4.7. INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Les interventions prioritaires de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) se résument en six principaux points :

- La promotion des droits de l'homme
- La protection des droits de l'homme
- La coordination et le suivi des activités des services
- L'amélioration du cadre de travail
- Le développement des ressources humaines
- La gestion financière et budgétaire

Or, le constat de l'inadéquation entre le budget affecté à cette Institution indépendante, consacré au chapitre 52 de la Loi des Finances et les missions qui lui sont dévolues est perceptible au regard de sa difficulté à se déployer pleinement sur le terrain de l'accompagnement de l'Etat à la mise en œuvre de sa politique publique en matière de promotion et protection des droits de l'Homme au Cameroun.

De façon générale et en conformité avec sa vision, ses missions et le cadre de référence de la politique publique dans le domaine des droits de l'homme, nous avons souhaité nous appuyer sur deux (2) programmes dont un (1) opérationnel et un (1) de support.

Programme I : Promotion et Protection des droits de l'homme

Programme II : Gouvernance et appui institutionnel de la CNDHL

La réalisation de ces deux programmes aurait permis à l'Institution, avec une dotation budgétaire réaliste de démarrage, de continuer à assurer ses missions régaliennes et être plus visible sur le terrain, à travers :

- la sensibilisation, l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme au Cameroun ;
- la protection et la défense des droits de l'homme à travers les descentes d'investigations et le traitement des requêtes;
- l'implantation progressive de ses antennes dans les Régions et les Départements telle que prévue par le Programme National de Gouvernance ;
- la construction de son immeuble Siège et l'aménagement de ses Antenne;
- le renforcement de ses ressources humaines.

Les rubriques de dépenses proposées dans les projections triennales des dépenses 2020-2022, avant les recadrages suggérés par l'équipe d'accompagnement du MINEPAT sur la base des projections du CBMT, se déclinaient de la manière suivante :

Programme I : Promotion et Protection des Droits de l'Homme

action 1 : Promotion des droits de l'homme

activité n°1 : sensibilisation des populations aux droits de l'homme ;

activité n°2 : renforcement des capacités des acteurs en droits de l'homme ;

activité n°3 : recherches, études et plaidoyer sur les droits de l'homme;

activité n°4 : éducation aux droits de l'homme

Action 2 : Protection des droits de l'homme

activité: prévention des violations des droits de l'homme

activité n°2 : diligences consécutives aux allégations de violation des droits de l'homme portées à la connaissance de la CNDHL.

activité n°3 : élaboration, production et publication des rapports

Programme II : Gouvernance et appui institutionnel

Action 1 : Coordination et suivi des activités de la CNDHL

activité n°1 : planification, coordination et suivi des activités de la CNDHL

activité n°2 : planification, coordination et suivi des questions budgétaires

Action 2 : élaboration et mise en œuvre d'un plan d'équipement

activité n°1 : élaboration et mise en œuvre d'un plan de développement des infrastructures

activité n°2 : élaboration et mise en œuvre d'un plan de maintenance des équipements

activité n°3 : élaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement, de développement et de gestion des ressources humaines

activité n°4 : élaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement de développement de l'action sociale des infrastructures

ANNEXE 1

MATRICE DU CADRE LOGIQUE DES PROGRAMMES

MATRICE DU CADRE LOGIQUE DE PROGRAMME
CHAPITRE 52 - COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES

Intitulé	Libellé de l'objectif	Indicateurs	Source de vérification	Réalisation 2019	Estimation 2020	Valeur cible			Risque
						2021	2022	2023	
PROGRAMME 646 COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	Assurer le respect des droits des citoyens	Nombre d'interventions de la CNDHL	Comptes administratif et de gestion	40,00	60,00	60,00	60,00		
ACTION 01 GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	Accroître les interventions dans le règlement des litiges concernant les droits de l'homme								
ACTION 02 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures	Nombre de rapports et politique générale de la structure	Rapports de réunions	5,00	56,00	56,00	56,00		
5264602A003 Coordination des activités des services de la CNDHL	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures de la CNDHL								
5264602A004 Suivi des activités des services de la CNDHL									
ACTION 03 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats	Nombre de structures construites équipés et réaménagés	Procès-verbal de réception	1,00	2,00	3,00	1,00		
5264603A007 Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement des infrastructures de la CNDHL									
5264603A008 Elaboration d'un plan d'équipement et de maintenance des équipements des services de la CNDHL									
ACTION 04 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Renforcer qualitativement et quantitativement les effectifs de la CNDHL	Nombre de personnels recrutés et formés	Procès-verbal de recrutement	5,00	13,00	9,00			
5264604A001 Recrutement et développement des ressources humaines	Renforcer qualitativement et quantitativement les effectifs de la CNDHL								
5264604A002 Gestion des carrières des personnels	Assurer le paiement des salaires, indemnités autres avantages liés aux et personnels de la CNDHL								
5264604A003 Appui à l'action sociale et aux interventions ponctuelles	Contribuer à des œuvres sociales								
ACTION 05 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE	Doter la structure des biens et services nécessaire à son fonctionnement	Taux d'exécution des activités réalisées	Compte d'Emploi	86,00	95,00	95,00	95,00		
5264605A001 Elaboration des documents budgétaires	planification, coordination et suivi de la mise en œuvre du budget								
PROGRAMME 647 PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	Améliorer la connaissance et la défense des droits de l'Homme	Pourcentage des cibles touchées par les activités de promotion et de protection réalisées	Fiches de présence aux activités	70,00	100,00	100,00	100,00		
ACTION 01 PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	Améliorer la connaissance des droits de l'Homme par les cibles des activités	Effectif des cibles touchées par les activités réalisées	Rapports d'activités	1 300,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00		
5264701A001 Sensibilisation des populations aux droits de l'homme	Améliorer la connaissance des droits de l'homme par les populations								
5264701A002 Renforcement des capacités des acteurs en droits de l'homme	Favoriser une meilleure appropriation des instruments et mécanismes des droits de l'homme par les acteurs								
5264701A003 Recherches, études et plaidoyer sur les droits de l'homme	Recueillir les données en vue du plaidoyer pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme								
5264701A004 Education aux droits de l'homme	Redynamiser le programme national d'éducation aux droits de l'homme en vue de sa systématisation								
ACTION 02 PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	Assurer la défense et le respect des droits de l'Homme des cibles	Nombre d'allégations de violation des droits de l'homme identifiés ou enregistrés et traités	Rapports d'activités	475,00	850,00	850,00	850,00		
5264702A001 Prévention des violations des droits de l'homme	Contribuer au respect et à la défense des droits de l'homme								
5264702A002 Diligences consécutives aux allégations de violation des droits de l'homme portées à la connaissance de la CNDHL	Contribuer au respect et à la défense des droits de l'homme								
5264702A003 Elaboration, production et publication des rapports	Rendre compte de l'état des droits de l'homme au Cameroun (situation générale et sectorielle)								

ANNEXE 2

MÉMO DE PROGRAMMATION FINANCIERE (2021-2023)

MÉMO DE PROGRAMMATION FINANCIERE (2021-2023)

Période : 2021 - 2023

CHAPITRE 52 : 52 - COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES

Programme 646 : COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL

Action 02 : COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DE LA STRUCTURE

EN MILLIERS FCFA

Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Type Bénéf	AVANT 2020		LF 2020		2021			2022			2023		
					AE	CP	AE	CP	AE	CP	LR/MN	AE	CP	LR/MN	AE	CP	LR/MN
Activité 5264602A004 : Suivi des activités des services de la CNDHL																	
5552F00015 - Cotisations annuelles aux organisations internationales	21 000	F	VISA	SC	0	0	0	0	7 000	7 000	MN	7 000	7 000	MN	7 000	7 000	MN
<i>Autres biens et services</i>					0	0	0	0	7 000	7 000		7 000	7 000		7 000	7 000	
5552F00016 - Fonds de contrepartie PACEL + Taxes	1 857 744	F	VISA	SC	0	0	0	0	154 812	154 812	MN	1 548 120	1 548 120	MN	1 548 120	1 548 120	MN
<i>Autres biens et services</i>					0	0	0	0	154 812	154 812		1 548 120	1 548 120		1 548 120	1 548 120	
5552F00020 - Gestion et suivi des dépenses liées à la consommation d'eau, d'électricité, du téléphone, d'image télé, charge locatives, entretien, carburant autres charges diverses et charges de fonctionnement des antennes, etc....	615 256	F	VISA	SC	0	0	0	0	206 438	206 438	MN	204 438	204 438	MN	204 380	204 380	MN
<i>Autres biens et services</i>					0	0	0	0	206 438	206 438		204 438	204 438		204 380	204 380	
55A052F00012 - Gestion et suivi des dépenses liées à la consommation d'eau, d'électricité, du téléphone, d'image télé, charges locatives, entretien et carburant Groupe électrogène	645 000	F	VISA	SC	0	0	0	0	645 000	645 000	MN	645 000	645 000	MN	645 000	645 000	MN
<i>Autres biens et services</i>					0	0	0	0	645 000	645 000		645 000	645 000		645 000	645 000	
TOTAL Activité 5264602A004	3 139 000				0	0	0	0	1 013 250	1 013 250		2 404 558	2 404 558		1 011 192	1 011 192	
TOTAL ACTION 02	3 139 000				0	0	0	0	1 013 250	1 013 250		2 404 558	2 404 558		1 011 192	1 011 192	

Programme 646 : COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL

Action 03 : AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL

EN MILLIERS FCFA																	
Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Type Bénéf	AVANT 2020		LF 2020		2021			2022			2023		
					AE	CP	AE	CP	AE	CP	LR/MN	AE	CP	LR/MN	AE	CP	LR/MN
Activité 5264603A008 : Elaboration d'un plan d'équipement et de maintenance des équipements des services de la CNDHL																	
5552100003 - Acquisition et installation des inverseurs pour deux groupes électrogènes	7 640	I	NON VISA	SC	0	0	0	0	7 640	7 640	MN	0	0	MN	0	0	MN
<i>BIP RIO</i>					0	0	0	0	7 640	7 640		0	0		0	0	
5552100004 - Acquisition du mobilier de bureau pour la CNDHL	64 420	I	NON VISA	SC	0	0	0	0	64 420	64 420	MN	0	0	MN	0	0	MN
<i>BIP RIO</i>					0	0	0	0	64 420	64 420		0	0		0	0	
TOTAL Activité 5264603A008	72 060				0	0	0	0	72 060	72 060		0	0		0	0	
TOTAL ACTION 03	72 060				0	0	0	0	72 060	72 060		0	0		0	0	

Programme 646 : COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL
Action 04 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Tâches	Coût total	Nature	Maturité	Type Bénéf	EN MILLIERS FCFA												
					AVANT 2020		LF 2020		2021			2022			2023		
					AE	CP	AE	CP	AE	CP	LR/MN	AE	CP	LR/MN	AE	CP	LR/MN
Activité 5264604A002 : Gestion des carrières des personnels																	
5552F00017 - Gestion des salaires	1 208 895	F	VISA	SC	0	0	0	0	402 965	402 965	LR	402 965	402 965	LR	402 965	402 965	LR
<i>Salaires</i>					0	0	0	0	402 965	402 965		402 965	402 965		402 965	402 965	
5552F00018 - Cotiation CNPS	231 000	F	VISA	SC	0	0	0	0	77 000	77 000	LR	77 000	77 000	LR	77 000	77 000	LR
<i>Autres biens et services</i>					0	0	0	0	77 000	77 000		77 000	77 000		77 000	77 000	
5552F00019 - Indemnités des responsables	250 017	F	VISA	SC	0	0	0	0	83 339	83 339	LR	83 339	83 339	LR	83 339	83 339	LR
<i>Autres dépenses de personnel</i>					0	0	0	0	83 339	83 339		83 339	83 339		83 339	83 339	
55A052F00013 - Cotisations CNPS	151 000	F	VISA	SC	0	0	0	0	151 000	151 000	MN	151 000	151 000	MN	151 000	151 000	MN
<i>Autres dépenses de personnel</i>					0	0	0	0	151 000	151 000		151 000	151 000		151 000	151 000	
TOTAL Activité 5264604A002	1 840 912				0	0	0	0	714 304	714 304		714 304	714 304		714 304	714 304	
TOTAL ACTION 04	1 840 912				0	0	0	0	714 304	714 304		714 304	714 304		714 304	714 304	
TOTAL PROGRAMME 646	5 051 972				0	0	0	0	1 799 614	1 799 614		3 118 862	3 118 862		1 725 496	1 725 496	
TOTAL CHAPITRE 52	5 051 972				0	0	0	0	1 799 614	1 799 614		3 118 862	3 118 862		1 725 496	1 725 496	